



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest le 25 mars 2024

Sujet : compte rendu des réunions du 21 mars 2024 :

1 - Réunion au ministère relatif au positionnement des OS lors du CSAM (consultatif) du 14 mars.

L'ordre du jour avait pour finalité de permettre aux Organisations Syndicats (OS) de se positionner vis-à-vis du projet de réforme des statuts des OP et OPA en deux phases. La première phase touchant au concours cette dernière doit au minima être validé 6 mois avant la date du concours pour permettre sa mise en œuvre. Pour mémoire il faut déjà six mois pour un aller/retour entre l'administration, le conseil d'état et le ministère des Finances. La deuxième phase, tous les sujets hors niveau concours, est annoncée depuis plus d'un an et confirmée par deux ministres.

Pour la première fois le SNOP FO a enfin pu s'exprimer en premier en tant que syndicat majoritaire au ministère et chez les OP et OPA. Notre position est connue depuis plus de 2 ans : mettre fin à notre **déficit chronique de candidats** avant de disparaître, **revaloriser nos métiers** ainsi que la **pénibilité**. Cela a permis à certaines OS de réellement découvrir le sujet.

Concrètement lors de cette réforme statutaire voici la liste des avancées obtenues par le SNOP FO et celle à finaliser :

1. Un nouveau grade de lieutenant exceptionnel (LE) avec un indice sommital de 725IB,
2. Un alignement de ce même indice pour les responsables de capitainerie,
3. Une réduction de la durée de grille pour les responsables de capitainerie,
4. Le rattrapage de l'indemnitaire de 800 euros/an pour tous les lieutenants,
5. Travailler sur un taux pro/pro plus élevé lors de la création du grade de LE afin qu'il profite au plus grand nombre. Le SNOP FO propose 18 % dès la création et non les 8 % progressif de l'administration. Ce taux permet aujourd'hui au 2/3 des lieutenants d'être L1.
6. L'accessibilité à l'échelle lettre pour les hors classes et les capitaines de port en chef,
7. Principe acquis d'aligner au minimum les capitaines sur les grilles des attachés administratif :
 - Une proposition d'avancement de grille pour les capitaines, 111 points pour les C1,
 - La proposition pour les C2 n'est pas au niveau des attendus. Le SNOP FO c'est déjà positionné en ce sens vis-à-vis de l'administration.
8. L'alignement de l'indemnitaire des capitaines sur celui des attachés, plus favorable,
9. Augmenter le taux pro/pro pour les C2 en le passant de 7 % à 9 % minimum, voir 12 %,
10. Créer un taux pro/pro pour les HC et CPC afin de les rendre plus accessible,
11. Simplifier et uniformiser l'accès aux HC et CPC,
12. La forte augmentation du nombre de poste au concours 2024 est également à mettre au crédit du SNOP FO, 22 OPA et 14 OP. Ces postes sont postes sont budgétisés un an à l'avance.
13. La **pénibilité** sera portée par le SNOP FO au prochain CSAM afin d'obliger l'administration à nous répondre sur le sujet.



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Le SNOP FO sera au rendez-vous lors des prochaines réunions afin de faire confirmer/valider/avancer au maximum nos demandes.

Lors de cette réunion une OS propose purement et simplement de **supprimer les postes de responsable de capitainerie**. C'est méconnaître le boost indiciaire et de carrière que cela peut représenter pour un lieutenant prenant des responsabilités.

De plus vouloir **valider au prochain CSAM** uniquement **la partie des lieutenants** et repousser celle des **capitaines** à plus tard afin de se **donner plus de temps**, soulève questions :

1. Tout d'abord cela montre le peu de cas porté aux lieutenants par rapport aux capitaines,
2. Cette même approche lors du changement de statuts des lieutenants lors de la création des L1 et L2 a marqué en son temps l'arrêt des négociations pour les capitaines. Nous n'avons plus de temps à perdre, 10 ans de retard cela suffit.

Tout le monde ne peut qu'adhérer à faire passer tous les L2 au grade de L1. Sauf que cela ouvre la porte à **un concours systématique** pour changer de grade et la cerise sur le gâteau avec une potentielle **mutation géographique**. C'est exactement ce que veut la DGAMPA pour nous dissoudre dans son grand vivier du monde de la mer et précipiter la disparition des lieutenants de port.

Pour le SNOP FO il est **hors de question d'attendre encore dix ans** avant d'obtenir une revalorisation de l'ensemble de nos corps. C'est le SNOP FO qui à force d'arguments et de mouvements sociaux depuis 4 ans a obtenu l'inscription de ces sujets auprès de l'administration. Administration, qui doit faire valider ces demandes par le conseil d'état et le ministère des Finances. Et seul un argumentaire rigoureux peut permettre de les convaincre, surtout en ces temps de rigueur budgétaire.

Maintenant à chacun de se positionner vis-à-vis d'un dialogue social constructif qui obtient des résultats pour tous ou une posture de façade qui n'apporte rien, si ce n'est la discorde.

2 - Réunion à la DGITM à 14h30 concernant les concours :

La réunion de l'après-midi avait pour but de travailler sur la proposition de réforme des concours proposé par l'administration. Cette demande émane d'une d'uniformisation du cadre général des concours afin de faciliter le recrutement dans l'ensemble de la fonction publique. Cette deuxième réunion était bien plus constructive. Chaque OS a pu s'exprimer sur le fond. Les principales modifications consistent, pour le concours d'OPA, en la mise en place d'un test de connaissance sous forme de question réponse courte (QRC) permettant d'aborder plusieurs sujets et la suppression de l'épreuve écrite d'anglais. Le SNOP FO a rappelé son attachement à ce test écrit et à sa note éliminatoire. Après échanges avec l'administration et les autres OS un consensus a été trouvé afin d'étudier une phase écrite juste avant la phase orale portant à minima sur le SMCP. La FSU s'est attachée à voir comment concrètement des gens de mer peuvent accéder à cette liste d'aptitude. L'UNSA a particulièrement insisté sur la formation des personnels. Pas de réelle modification pour le concours d'OP mais globalement comme pour les OPA la note du jury est prépondérante.



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Pour mémoire le prochain calendrier de réunion :

1. Le 28 mars passage devant le CSAM, chacun devra se positionner,
2. Le 04 avril réunion concernant l'indemnitaire,
3. Le 25 avril réunion vis-à-vis des statuts et de nos grilles indiciaires.

Le SNOP FO met en toute transparence ses documents et positions sur notre site internet, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Le bureau du SNOP FO